

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

CHIFFRES CLÉS

Ouverture européenne et internationale
du système éducatif

Année scolaire 2016-2017
Établissements du second degré, public
et privés sous contrat



1. BÉNÉFICES DE LA MOBILITÉ

L'ouverture sur l'Europe et le monde constitue l'un des socles de la réussite éducative de tous les élèves. Au-delà des langues étrangères, les projets européens et internationaux contribuent à l'acquisition de l'ensemble des compétences clés. La mobilité est l'un des moyens privilégiés pour favoriser l'autonomie et la confiance en soi ainsi que les valeurs citoyennes de tolérance et de compréhension mutuelle. En créant une dynamique positive au sein de la classe, de l'école et de l'établissement, elle participe à la mise en place d'une école inclusive et à l'instauration d'un climat scolaire favorable.

ENGAGEMENT PRÉSIDENTIEL : LA MOBILITÉ DES JEUNES

Le 26 septembre 2017, le Président de la République soulignait en Sorbonne l'importance de la mobilité pour les jeunes, véritable atout pour leur avenir.

« L'Europe doit être cet espace où chaque étudiant devra parler au moins deux langues européennes d'ici 2024. [...] En 2024, la moitié d'une classe d'âge doit avoir passé, avant ses 25 ans, au moins six mois dans un autre pays européen. Qu'il soit étudiant ou apprenti. [...] Mais je veux surtout vous faire toucher du doigt que vos générations ont à conjuguer cette Europe en plusieurs langues ! L'Europe du multilinguisme est une chance inédite. »¹

1. [Initiative pour l'Europe - Discours d'Emmanuel Macron pour une Europe souveraine, unie, démocratique. Paris, La Sorbonne, 26 septembre 2017](#)

2. NOMBRE ET POURCENTAGE D'ÉLÈVES AYANT RÉALISÉ UNE MOBILITÉ À L'ÉTRANGER

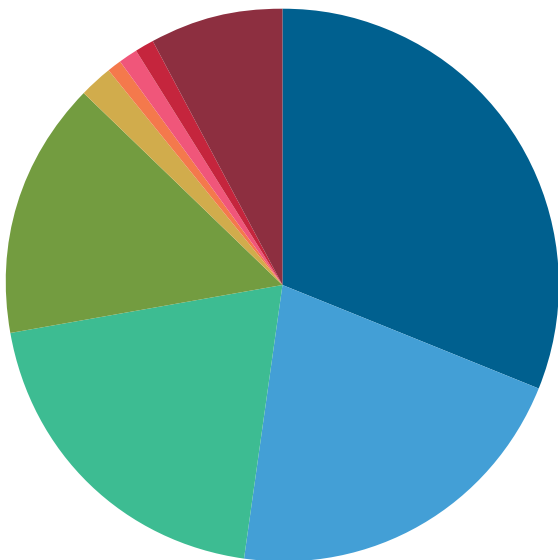
La mobilité des élèves recouvre l'ensemble des séjours d'élèves, individuels ou groupés, hors du territoire français à des fins pédagogiques, professionnelles, linguistiques ou culturelles des établissements du second degré, publics et privés sous contrat

	2013 -14	2014-15	2015-16	2016-17
Collégiens	10,5%	11,4%	11,5%	12,8%
Lycéens	8,1%	9,6%	9,4%	10,2%
Total	9,6%	11,3%	10,8%	11,1%

* Elèves des établissements du second degré, publics et privés sous contrat

675 508 élèves du second degré, publics et privés sous contrat, **sont partis en mobilité en 2016-2017**, soit **près de 11,1% des élèves français**.

3. DESTINATION DES ÉLÈVES PARTIS EN MOBILITÉS



(31%) Royaume-Uni

(21%) Espagne

(20%) Allemagne

(15%) Italie

(2%) Irlande

(1%) États-Unis

(1%) Belgique

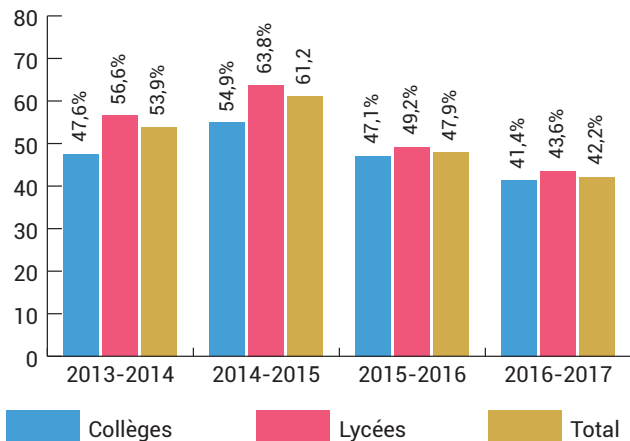
(1%) Suisse

(8%) Autres

4. ETABLISSEMENTS SCOLAIRES AYANT UN PARTENAIRE SCOLAIRE ÉTRANGER

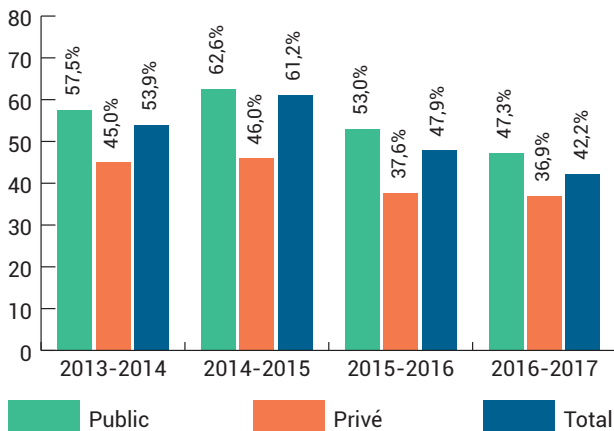
Le partenariat scolaire se définit comme la mise en relation entre un établissement français et un établissement étranger.

Proportion de collèges et de lycées ayant au moins un partenariat scolaire actif



Taux de partenariat des établissements, publics et privés confondus.

Proportion d'établissements publics et privés ayant au moins un partenariat scolaire actif



47.3% des établissements publics disposent d'au-moins un partenariat scolaire.

5. RÉPARTITION DES PARTENARIATS SCOLAIRES PAR ACADÉMIE

Les établissements scolaires ont des taux de partenariats variés en fonction des académies. Les différences sont marquées par la géographie, parfois transfrontalière, par la vitalité des établissements réalisant des projets Erasmus+, qui rassemblent un grand nombre de mobilités en un seul projet, et également les soutiens financiers éventuels apportés par les collectivités territoriales.

6. ENSEIGNANTS RÉFÉRENTS À L'ACTION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Le nombre d'enseignants référents à l'action européenne et internationale (ERAEI) au sein des établissements scolaires est en constante augmentation, passant de **18,8% en 2014** à **30,6% en 2017**.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

Direction générale de l'enseignement scolaire
Département Europe et International